

— LES CLÉS DE LA

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE COGNAC



BIENVENUE À LA NOUVELLE VERSION DE LA CEC

Découvrez notre nouvelle rubrique dédiée à la CEC, où nous vous expliquerons comment rendre ce référentiel essentiel accessible et ainsi, vous donner les clés pour satisfaire à ses diverses exigences. Chaque mois, nous publierons un article mettant en lumière une exigence spécifique. Valentin LEFÈVRE, Chargé de mission Technique & Viticole à l'UGVC et récemment habilité accompagnateur par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), vous guidera à travers cette démarche. Ce programme d'accompagnement va être initié pour quelques membres du Conseil d'administration, avec une perspective future de déploiement. L'objectif principal est d'évaluer la durée requise pour cette mission avant de considérer son élargissement à nos adhérents.

La CEC est une initiative visant à promouvoir et reconnaître les pratiques durables et respectueuses de l'environnement au sein des vignobles de la région de Cognac.

Intégrée au cadre de la certification environnementale agricole du ministère français de l'Agriculture, la CEC incarne un engagement collectif pour un avenir plus durable, perceptible dans vos pratiques viticoles.

La nouvelle version de la CEC a été soigneusement conçue en prenant en compte vos retours pour s'adapter parfaitement au contexte spécifique de l'appellation Cognac.

En mettant l'accent sur les bonnes pratiques viticoles, elle simplifie les démarches administratives tout en promouvant une gestion plus responsable de l'environnement.

Les chiffres clés de la CEC

2024

L'année de lancement de la nouvelle version de la CEC, centrée sur la transition écologique, a marqué une évolution vers une démarche plus claire et compréhensible tout en maintenant un niveau d'exigence élevé. Cette initiative, fondée sur l'expérience des viticulteurs déjà certifiés et des accompagnateurs techniques sur le terrain, a permis de former un groupe d'experts composé de professionnels de la filière Cognac (viticulture et négoce), d'experts techniques en environnement, ainsi que des équipes techniques & développement durable, juridiques et communication du BNIC. Cette collaboration a joué un rôle crucial dans l'affinement et le développement de la démarche. Les exigences

ont été rigoureusement évaluées et sélectionnées, en mettant l'accent sur des pratiques culturales viticoles qui résonnent chez les viticulteurs. En 2024, les inscriptions aux sessions collectives de cette nouvelle version de la CEC avec le BNIC ont été ouvertes, une session ayant eu lieu au printemps et une autre étant prévue à l'automne.

2028

L'année à laquelle 100 % des surfaces devront être certifiées au plus tard. Cette démarche est inclusive, acceptant toutes les certifications ou labels environnementaux reconnus de niveau 2, tels que Haute Valeur Environnementale (HVE) et Agriculture Biologique (AB). L'important est que le plus grand nombre de viticulteurs s'engage et que les efforts convergent. Cependant, nous promovons particulièrement la CEC, qui est la certification propre à notre filière, mise en place par le BNIC.

5

Le nombre d'enjeux constituant cette nouvelle version. Ils sont les suivants :

Favoriser la biodiversité ; enjeu essentiel pour garantir la durabilité du vignoble et du territoire, tout en contribuant à la préservation et au renforcement de la biodiversité. Cet enjeu est composé de 4 exigences.

Veiller à la qualité de l'eau, de l'air et des sols ; témoigne d'un engagement ferme envers la préservation de l'environnement, en alignement avec la vision et l'engagement de la filière Cognac. Cet enjeu est composé de 8 exigences.

Piloter une approche restrictive des traitements ; démontre une volonté collective de réduire l'utilisation des pesticides, tout en

préservant la qualité du milieu naturel. Cet enjeu est composé de 5 exigences.

Gérer durablement la vie des sols ; enjeu crucial pour soutenir la croissance des vignes et préserver leur santé, affirmant ainsi un engagement envers la durabilité et la santé des sols. Cet enjeu est composé de 5 exigences.

Viser la sobriété carbone ; marque une volonté de réduire l'empreinte carbone de la filière Cognac, en accord avec les valeurs et l'engagement de cette filière. Cet enjeu est composé de 2 exigences.

24

Le nombre d'exigences réparties parmi les 5 enjeux mentionnés précédemment. La CEC se distingue par ses spécificités propres au vignoble cognaçais, une sélection réduite de critères réglementaires et de critères du référentiel ministériel de certification environnementale de niveau 2, adaptés au contexte du Cognac. Au total, cela représente 24 pratiques environnementales à évaluer. Pour obtenir la CEC, il est impératif de se conformer à ces exigences, vérifiées par un organisme certificateur externe chargé d'évaluer leur conformité. Les prochains numéros du magazine présenteront en détail chaque exigence, avec un article dédié à chacune d'elles.

13

Le nombre de bonus affiliés à certaines exigences du référentiel CEC. Mis en place dans une démarche d'amélioration continue, le système de bonus encourage chacun à mettre un accent particulier sur les pratiques qu'il juge essentielles et sur lesquelles il a le plus progressé, dépassant ainsi les exigences minimales fixées au niveau seuil. Pour obtenir la

certification, il est nécessaire de répondre aux 24 exigences essentielles définies comme seuil, ainsi qu'à un minimum de 2 bonus parmi les 13 disponibles. Vous avez la liberté de choisir les bonus que vous estimez les plus pertinents et sur lesquels vous avez le plus avancé. Cette flexibilité vous permet de jouer un rôle actif dans votre processus de certification.

2

Deux voies s'offrent à vous pour obtenir la certification :

La voie collective ; pour rejoindre cette voie, commencez par choisir votre accompagnateur parmi la liste disponible sur l'extranet du BNIC. Préparez-vous ensuite pour une visite personnalisée d'une demi-journée, durant laquelle votre accompagnateur réalisera un état des lieux détaillé de votre exploitation selon le référentiel CEC. En collaboration avec votre accompagnateur, vous pouvez réaliser votre diagnostic, la cartographie de votre exploitation et élaborer un plan d'action adapté grâce aux outils mis à disposition par le BNIC sur pro.cognac.fr. Une fois prêt, inscrivez-vous à la prochaine session collective. Les participants seront tirés au sort pour passer un audit externe, une étape nécessaire pour vérifier la conformité de votre exploitation aux exigences de la CEC. Un second audit, dit de « surveillance » peut avoir lieu au cours du cycle. Tout au long de ce processus, votre accompagnateur assurera un suivi régulier, vous fournissant l'encadrement nécessaire jusqu'au jour de l'audit pour optimiser vos chances de réussite dans l'obtention de la CEC.

La voie individuelle ; cette voie vous donne le contrôle de votre démarche vers la CEC. Bien que facultatif, l'accompagnement est fortement recommandé. Il vous permet de bénéficier de l'expertise d'un accompagnateur habilité et de réaliser un audit blanc pour une préparation efficace. Une fois prêt, vous pouvez contacter directement un organisme certificateur pour planifier votre audit individuel. En effet, l'exploitant passe obligatoirement deux audits avec un organisme

certificateur : un premier pour entrer dans le cycle de certification, un second en cours de cycle, entre la 2e et 3e année de certification. L'accompagnement et l'audit blanc sont des éléments clés pour une préparation minutieuse, vous assurant ainsi une meilleure conformité aux exigences environnementales de la filière Cognac.

3

C'est le nombre d'années de la durée du cycle de certification, que ce soit pour la voie collective ou la voie individuelle. À l'issue des trois ans de validité, un audit de renouvellement sera nécessaire. Si vous avez opté pour le système collectif, vous devrez passer un audit interne mais vous pourrez également être tiré au sort pour un audit externe à chaque nouvelle session de certification collective. En revanche, pour les certifications individuelles, il sera obligatoirement externe.

C'est également le nombre de sessions collectives qui seront organisées chaque année par le BNIC, à partir de 2025. Deux auront lieu au premier semestre et une à l'automne. Les certifications individuelles pourront, quant à elles, être obtenues tout au long de l'année.

96

C'est le prochain numéro du magazine. Ne manquez pas notre rubrique dédiée, où nous explorerons en détail la première exigence du premier enjeu de la CEC. Cet article vous guidera pas à pas à travers les critères essentiels que chaque viticulteur doit connaître pour se conformer aux exigences. Restez informés pour découvrir comment cette initiative renforce non seulement la durabilité des pratiques viticoles, mais aussi, l'engagement collectif envers un avenir plus vert et plus responsable pour la région de Cognac.

Article rédigé par Valentin LEFÈVRE,
Chargé de mission Technique & Viticole à l'UGVC
☎ 07 64 41 78 68 ✉ vlfevre@ugvc.fr



LA PASSION DE LA TERRE ET L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'HISTOIRE INSPIRANTE D'ARNAUD MOLITOR

Arnaud MOLITOR, Viticulteur passionné sur la commune de Saint-Laurent-de-Cognac, cultive avec soin 45 hectares de vignes, tout en intégrant le respect de l'environnement. Après une carrière en Asie dans l'industrie, Arnaud est revenu sur l'exploitation familiale en 2018. Aujourd'hui, il s'engage activement dans la nouvelle version de la CEC, illustrant ainsi un retour aux sources motivé par la passion.

Qu'a motivé votre retour sur l'exploitation familiale ?

« Revenir sur l'exploitation familiale n'était pas seulement un choix professionnel, mais une décision de cœur. Nous sommes très attachés à la terre, et ce n'est pas facile de laisser partir une exploitation. Lorsque mon père a pris sa retraite, j'ai saisi l'occasion de me familiariser avec les enjeux de l'exploitation viticole et de préparer l'avenir ».

Qu'est-ce qui vous a décidé à franchir le cap de la certification pour votre exploitation ?

« Mon père avait déjà bien entamé les investissements dans le sens de la certification et nous avons pu passer la double certification HVE & CEC en 2019. Pour moi, la certification est une réponse naturelle aux attentes des clients et une étape essentielle pour le respect de l'environnement. La certification est faite pour pousser les viticulteurs à aller dans le bon sens, il faut donc avancer avec ces exigences en objectif ».

Comment percevez-vous la nouvelle version de la CEC ?

« La nouvelle version de la CEC, est plus am-

bitieuse et ciblée aux spécificités de notre filière. Elle permet notamment à ceux qui ont une partie céréale, de se focaliser sur la partie viticole.

Avec un parcours professionnel en industrie, les démarches administratives ne m'ont pas intimidé. Grâce à l'accompagnement d'une coopérative de la région, j'ai pu naviguer à travers les exigences de la nouvelle certification ».

Avez-vous navigué seul ou accompagné ?

« L'accompagnement a été crucial dans ce processus. C'est notre accompagnatrice qui pilote le dossier. De la préparation des documents à la réalisation de l'audit, chaque étape a été planifiée. Il a fallu trois jours de travail de préparation. Ensuite, l'accompagnatrice est venue valider les exigences du référentiel par rapport à mes pratiques ».

Quel défi avez-vous dû relever en allant vers la nouvelle CEC ?

« En termes de temps et par rapport à mon exploitation, le principal défi réside dans la mise en œuvre des méthodes alternatives au désherbage chimique par le désherbage mécanique.. Néanmoins, j'aborde cette tâche avec pragmatisme et détermination, illustrant ainsi mon engagement envers des pratiques durables ».

Quel conseil donneriez-vous aux viticulteurs envisageant la CEC ?

« Chaque exploitation a ses contraintes d'organisation et d'investissement, il faut s'informer et échanger avec les conseillers et les collègues viticulteurs pour trouver la bonne manière de mettre en place les exigences de la CEC ».